



Entrée en vigueur : 16 janvier 2025

Cadre de référence

Nom du comité : Gestion du risque

Mandat :

Le comité de gestion du risque (le « Comité ») est un comité permanent du conseil d'administration (le « CA ») de Water Polo Canada (« WPC »). Il doit conseiller le CA en matière de gestion des risques et exercer ses responsabilités de supervision de l'administration et du soutien des programmes, ce qui comprend une assistance à la mise en œuvre du soutien (information, technologie, influence politique) ou des ressources (financières) pour WPC.

Principales responsabilités :

À condition de respecter en tout temps les politiques financières et budgétaires de WPC et d'informer en tout temps le CA de WPC de tout enjeu substantiel avant de prendre une décision quelconque à ce sujet, le Comité mène à bien les tâches suivantes :

- Offrir régulièrement son expertise pour enrichir la qualité des discussions du CA sur les risques et faciliter une prise de décision efficace du Conseil dans ce domaine.
 - Plus précisément, le Comité travaille à identifier et prioriser régulièrement les éléments d'un registre des risques et à en faire la mise à jour;
 - il fait des recommandations au CA sur la gestion de ces risques;
 - il présente un rapport trimestriel des mesures entreprises et met le registre à jour tous les ans; et
 - il évalue chaque année sa gestion des risques et son système interne de contrôle.
- Diriger la réponse à toute crise conformément à notre seuil de risque et à nos priorités, en plus d'aider à mettre en place des plans d'intervention dans des situations particulières.
- Conseiller le CA sur la suffisance et l'efficacité des principales politiques et des documents de WPC en matière de gestion du risque et de leurs effets sur l'organisation; ce travail peut se faire en collaboration avec le comité de gouvernance et d'éthique.
- Accomplir les tâches supplémentaires que le Conseil d'administration peut déléguer au Comité de temps à autre.

Pouvoirs :

Le Comité sera un conseiller actif du CA. En collaboration avec le comité de gouvernance et d'éthique, il fera des recherches et révisera les politiques liées à la gestion des risques, puis proposera des mesures qui prendront la forme de recommandations au conseil d'administration.

Responsabilité quant aux politiques :

Le comité de gestion du risque est chargé de la recherche et de la supervision liées aux politiques organisationnelles que le CA peut lui assigner de temps à autre.

**Composition :**

Le Comité comprend au moins trois (3) personnes. Au moins deux d'entre elles sont membres du CA de WPC. Le CA nomme aussi l'administrateur ou l'administratrice qui préside le Comité.

Nominations ou élections :

Le CA nomme les membres du Comité. Les membres nommés à ce comité siègent jusqu'à ce que le conseil d'administration en modifie la composition, le cas échéant. S'il y a une vacance pour une raison quelconque au Comité, le CA peut nommer une personne qualifiée qui pourvoira à ce poste jusqu'à la fin du mandat lié au poste vacant. La présidente ou le président du CA peut révoquer tout-e membre du Comité et sur recommandation du CA si cette personne est incapable de remplir son mandat.

Réunions :

Le Comité se réunit virtuellement, par téléphone ou en personne selon les besoins. Les réunions sont convoquées par la présidence. Un procès-verbal est rédigé à chaque réunion.

Ressources :

Le Comité obtient de WPC les ressources nécessaires à l'exécution de son mandat; des membres du personnel peuvent parfois l'aider à accomplir son travail.

Objectifs ou réalisations :

Le Comité doit rédiger et garder à jour un registre des risques et soutenir le travail fait pour réagir à ces risques en établissant un plan d'action annuel des priorités. Le Comité travaillera à l'élaboration d'un registre des incidents qui étoffera le registre des risques et qui sera revu pour soutenir les interventions futures lors d'événements semblables.

Tous les objectifs mentionnés doivent être simples, mesurables et définis dans le temps. Les objectifs doivent être revus ou renouvelés annuellement.

Plan stratégique : tous les gestes et tout le travail des comités de WPC et de ses administrateurs-trices tendent à l'atteinte des meilleurs résultats possible pour le water-polo au Canada.

Évaluation : Le CA évaluera le rendement du Comité en fonction de l'atteinte des objectifs et des résultats annuels. Cette évaluation aura lieu immédiatement avant l'assemblée annuelle.

Rapports : La présidente ou le président du Comité présentera un rapport écrit à toutes les réunions du CA. Le Comité présentera aussi un rapport écrit aux membres lors de l'assemblée annuelle.

Revue et approbation : Le CA reverra ce cadre de référence aux deux ans.